

SÉANCE DU 30 JUIN 2017 À 7 h 00

L'an deux mille dix sept, le trente du mois de juin à sept heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 26 juin 2017 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Bernard LOUIS – Éliane LAFAYE – Isabelle DÉPREUX – Cathy GARCIA ÉBOLI – Jean TISSOT – Virginie COUCHOUD – Jean COLIN – Sylvie LE PRADO – Christophe FOURNIER – Nathalie POINGT – Christian GIRARDET – Émilie BUTHION – Richard VALAT – Véronique GRILLET – Olivier LAURENT – Géraldine GUINAND –

Absents excusés : Michel FOUILLEUX a donné pouvoir à Bernard LOUIS
Éric TARTAVEL a donné pouvoir à Éliane LAFAYE

Absent : Brice SAINVOIRIN

Secrétaire pour la séance : Isabelle DÉPREUX

DÉLIBÉRATION N° 2017-030**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017**

Vu l'arrêté n° 38-2017-06-15-012 du 15 juin 2017 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs,

Vu le code électoral et notamment ses articles LO.274 à LO.278, LO.286-1 et LO.286-2, L279, L 280, L283 à L293, R.130-1 à R.148,

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire n° NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 ayant pour objet la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Monsieur le maire indique que c'est à la demande de monsieur le Préfet de l'Isère que le conseil municipal s'est réuni pour procéder à l'élection de 5 délégués et de 3 suppléants chargés de le représenter pour les élections sénatoriales, dont la date est fixée au 24 septembre 2017.

Après avoir constaté que le bureau de vote était organisé conformément à la procédure, avant l'ouverture du scrutin, monsieur le maire a précisé qu'une seule liste de candidats avait été déposée :

LISTE Bernard LOUIS.

Il a ensuite été procédé au vote puis au dépouillement des bulletins.

Les résultats ont été les suivants :

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	18
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de votes blancs	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....	17

Est élue la LISTE Bernard LOUIS :**Délégués :**

Bernard LOUIS	17 voix
Eliane LAFAYE	17 voix
Michel FOUILLEUX	17 voix
Isabelle DEPREUX	17 voix
Eric TARTAVEL	17 voix

Suppléants :

Virginie COUCHOUD	17 voix
Christian GIRARDET	17 voix
Sylvie LE PRADO	17 voix

DÉLIBÉRATION N° 2017-031**ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2016-023 DU 17 MAI 2016****ÉCHANGE DE PARCELLES COMMUNE DE VILLETTE-DE-VIENNE – MADAME VERNAY Christine ÉPOUSE CARA**

Monsieur le maire explique qu'il y a lieu d'annuler la délibération n° 2016-023 du 17 mai 2016 relative à l'échange de parcelles entre la commune et madame VERNAY Christine épouse CARA.

En effet, les frais notariés relatifs à cet échange seront supportés entièrement par la commune et non pas par moitié par chacune des 2 parties.

Dans le cadre de la régularisation d'une situation existante concernant le chemin Favard et suite au déclassement d'une partie de ce chemin, monsieur le maire propose de céder à titre d'échange à Madame VERNAY Christine épouse CARA une contenance de 99 m² (future parcelle C 1821) et de recevoir en contrepartie une contenance de 40 m² (future parcelle C 1824) à prendre sur la parcelle C 648 (future parcelle C 1823) appartenant à Madame VERNAY Christine épouse CARA.

Cet échange aura lieu moyennant une soulte de 2950,00 € à la charge de Madame VERNAY Christine épouse CARA.

Etant précisé qu'une canalisation d'eaux usées traverse la parcelle cédée par Madame VERNAY Christine épouse CARA, en conséquence la commune consentira une servitude de passage de canalisations au profit des parcelles appartenant à Madame VERNAY Christine épouse CARA, notamment la parcelle C 1823, grevant la parcelle C 1824.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la proposition de monsieur le maire.
- Mandate Maître Olivier MOINE, notaire de la commune, pour effectuer toutes les formalités nécessaires à cet échange de parcelles notamment la préparation de l'acte authentique.
- Précise que la commune prendra à sa charge tous les frais relatifs à cet échange : actes notariés.
- Autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à la majorité : 1 voix contre - 2 abstentions - 15 voix pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature	Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature
Bernard LOUIS				Christophe FOURNIER			
Éliane LAFAYE				Nathalie POINGT			
Michel FOUILLEUX		Bernard LOUIS		Christian GIRARDET			
Isabelle DÉPREUX				Émile BUTHION			
Éric TARTAVEL		Éliane LAFAYE		Richard VALAT			
Cathy GARCIA-ÉBOLI				Véronique GRILLET			
Jean TISSOT				Olivier LAURENT			
Virginie COUCHOUD				Géraldine GUINAND			
Jean COLIN				Brice SAINVOIRIN	XXXXXXXXXX		
Sylvie LE PRADO							